

Nuisances aériennes : une consultation citoyenne sur l'interdiction des vols entre 22 heures et 6 heures

Pour ou contre ? Les Franciliens et Oisiens habitant près des aéroports de Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé sont invités à répondre à la question du 11 au 24 mars.

Par [Cécile Chevallier](#)

Le 11 mars 2024 à 07h45



Villeneuve-le-Roi, le 18 mai 2023. Dans le Val-de-Marne, la ville est mobilisée contre les nuisances aériennes, comme 141 communes d'Île-de-France et de l'Oise.
LP/Marine Legrand

« Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous [la réduction des vols](#) et leur interdiction la nuit entre 22 heures et 6 heures sur les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé ? » La question s'adresse à plus de 2 millions d'habitants de la région parisienne et de l'Oise. Ils sont invités à y répondre du 11 au 24 mars*, par Internet ou en déposant un bulletin dans les mairies participantes. Cette consultation citoyenne, une première, est relayée par 142 communes d'Île-de-France et de l'Oise afin de réduire les nuisances aériennes.

« Le vote est ouvert aux personnes dès 16 ans, souligne Gérard Bouthier, du collectif [Drapo \(Défense des riverains de l'aéroport de Paris-Orly\)](#). Cela fait suite aux 75 municipalités qui ont voté en 2023 une motion pour réclamer une réduction du trafic aérien. Et en 2022, nous nous étions rassemblés devant le ministère des Transports avec les associations de défense des riverains de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget. Cette votation citoyenne est une nouvelle phase qui vise directement les habitants. »

Troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires...

Les habitants sont les premiers à subir les nuisances aériennes : troubles du sommeil et de la concentration, maladies cardiovasculaires ou difficultés d'apprentissage peuvent être causés par le bruit. « Vivre sous les couloirs aériens réduit jusqu'à trois ans l'espérance de vie en bonne santé », insistent les associations de défense des riverains des quatre plateformes aéroportuaires de la région parisienne et de l'Oise.

« L'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise huit heures de sommeil, poursuit Gérard Bouthier. Instaurer un couvre-feu de 22 heures à 6 heures garantirait ce besoin. » Actuellement, Paris-Charles-de-Gaulle n'a pas de couvre-feu, Beauvais-Tillé a des accords spécifiques avec la compagnie Ryanair, et celui de Paris-Orly démarre à 23h30. [L'État étudie une mesure pour descendre à 23 heures](#). Mais les compagnies aériennes pointent une perte financière.

Un rassemblement le 20 mars devant le Palais-Bourbon

« Dans le plan de prévention et d'écoconception (PPE) de Paris-Orly, il est inscrit l'objectif de réduire les nuisances sonores des survols de 6 dB, note Sylvie Carillon, maire (LR) de Montgeron (Essonne), très mobilisée sur le sujet. Instaurer un couvre-feu dès 22 heures nous paraît une bonne réponse pour parvenir à cet objectif. Sachant que la situation autour d'Orly est très spécifique car c'est le seul aéroport construit dans une zone qui était déjà urbanisée et dense. J'incite les Franciliens à prendre la parole massivement. »

Les élus et les associations espèrent une forte participation pour ensuite demander au gouvernement d'agir. « Le 20 mars, quatre jours avant la fin de la consultation, nous organisons un rassemblement devant le Palais-Bourbon avec des élus et des administrés, annonce Gérard Bouthier, du collectif Drapo. Avec les 142 communes participantes, cela représente près de 2 millions d'habitants et leur santé. »